

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lieux de beauté, lieux de mémoire, les sites classés et inscrits des Hautes-Pyrénées, un patrimoine à valoriser

« *Qu'il s'agisse de paysages de montagne, parfois internationalement reconnus, du piémont ou des villages, les sites des Hautes-Pyrénées participent à la notoriété de notre département mais aussi à la renommée de la richesse paysagère de la France.* » René Bidal, préfet des Hautes-Pyrénées.

A l'issue d'un long travail pour établir le bilan des sites classés et inscrits du département des Hautes-Pyrénées, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Midi-Pyrénées, sous l'autorité du préfet des Hautes-Pyrénées, vient de publier un document d'information destiné, à partir de quelques exemples choisis, à **mieux faire connaître le patrimoine paysager remarquable de ce département, ses enjeux et les pistes d'actions possibles pour le préserver durablement.**

Les sites classés ou inscrits sont des éléments remarquables du paysage de ce département qui ont fait l'objet de protections réglementaires depuis près d'un siècle.

Ces sites ont souvent vécu, parfois subi, des évolutions du fait des dynamiques naturelles, de l'urbanisation, de la mutation des pratiques agricoles ou de la fréquentation touristique.

Dans le cadre d'une action nationale engagée par le ministère en charge du développement durable, chaque site du département des Hautes-Pyrénées a fait l'objet d'une description et d'un diagnostic de sa situation actuelle. L'intérêt et les enjeux propres à chaque site ont été analysés en fonction de son évolution récente et en élargissant le regard aux paysages qui les entourent.

Les enjeux de valorisation et de gestion de ces sites et le décalage qui a pu s'établir entre les objectifs qui ont motivé l'inscription ou le classement et les valeurs qu'ils recèlent aujourd'hui ont conduit à évaluer la pertinence et l'efficacité des protections existantes ou à formuler des propositions de mise en valeur et de gestion, en particulier pour les sites les plus soumis à des évolutions.

Cette action participe au rayonnement des paysages naturels et culturels qui fondent la notoriété de ce département. Leur prise en compte et leur valorisation patrimoniale contribuent à la gestion durable des richesses de notre patrimoine.

Ce document est accessible sur : www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

Les sites classés sont identifiables grâce à leur idéogramme qui représente l'obturateur d'un appareil-photo. Il symbolise la qualité de ces espaces et le devoir de respecter la beauté de nos paysages.



Contacts : DREAL Midi-Pyrénées : 05 62 30 26 33
Préfecture des Hautes-Pyrénées : 05 62 56 65 05